



AVIS PUBLIC

Par la présente, les citoyens sont informés que le conseil ordinaire du 27 septembre 2022, le Conseil municipal a adopté le règlement :

RÈGLEMENT NUMÉRO 46-01 CONCERNANT LES MODALITÉS DE PUBLICATION DES ACTES PUBLICS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JACQUES-LE-MINEUR

Ce nouveau règlement vise à fixer les modalités de publication des actes publics et comprend, notamment, des dispositions sur les objets suivants :

- Actes publics accueillis;
- Actes accompagnés d'une procédure de consultation citoyenne ou d'adoption d'un règlement;
- Actes d'usage d'offices publics;
- Autres actes.

Le règlement entre en vigueur à compter de la date de publication de cet avis public.

Il peut être consulté sur rendez-vous au bureau de la municipalité du 51 rue Principale à Saint-Jacques-le-Mineur.

Doré à Saint-Jacques-le-Mineur, ce 29^e jour du mois de septembre 2022.

Je, soussignée, Isabelle Arsenault, directrice générale et greffière-trésorière certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le municipalité entre 8h30 et 16h30, le 28 septembre 2022.

Isabelle Arsenault
Directrice générale et greffière-trésorière